

2010\_B089

**OBJET : Autorisation de signer un marché - Service de desserte régulière du centre ville d'Aix-en-Provence et desserte occasionnelle sur l'ensemble du territoire de la CPA par des véhicules électriques de petits gabarits (6 à 9 places assises)**

Le 19 mars 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Puyricard, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 mars 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Dominique BUCCLI, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du bureau, Aix-en-Provence - Fatima DRAOUZIA, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Robert FOUQUET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du bureau, Vitrolles - Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du bureau, Aix-en-Provence - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puylobier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet - Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Pascale MORBELLI, membre du bureau, Vitrolles - Stéphane PAOLI, membre du bureau, Aix-en-Provence - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à Joël MANCEL  
Henri LAFON, membre du bureau, Pertuis, donne pouvoir à Roger PELLENC  
Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard DELOCHE  
Richard MARTIN, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à Michel BOYER

Excusé(s) :

Danièle BRUNET, membre du bureau, Aix-en-Provence  
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence  
Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate  
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon  
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence  
Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles  
Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

SECRETARIAT GENERAL  
Direction des Affaires Juridiques  
de la Commande Publique et des Assemblées

03\_05\_dirp\_190310

**BUREAU DU 19 MARS 2010**

Rapporteur : Monsieur Gérard Bramoullé

**Objet :** Autorisation de signer le marché - Service de desserte régulière du centre ville d'Aix en Provence et desserte occasionnelle sur l'ensemble du territoire de la CPA par des véhicules électriques de petits gabarits (6 à 9 places assises)

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

En mars 2004, la Communauté du Pays d'Aix a lancé un service de desserte du centre ville d'Aix en Provence au moyen de véhicules électriques à petit gabarit (6 à 9 places). Ces minibus assurent en outre, occasionnellement, des transports sur tout le territoire de la C.P.A.

Le marché actuel arrivant bientôt à son terme, et devant le succès grandissant de ces navettes, il a été décidé de lancer une nouvelle consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, dans le cadre d'un marché à bons de commande.

## Exposé des motifs :

Conformément à la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres du 5 mars 2010.

## Economie du marché :

- Objet du marché : le présent marché a pour objet le service de desserte régulière du centre-ville d'Aix-en-Provence et la desserte occasionnelle sur l'ensemble du territoire de la CPA par des véhicules électriques de petit gabarit (6 à 9 places assises) ;
- Appel d'offres ouvert ;
- Marché à bons de commande ;
- Marché conclu à prix unitaires. Les prix sont fermes durant la période initiale et révisables à l'issue de la période initiale;
- Mode d'exécution : le marché s'exécutera dans les limites annuelles suivantes exprimées en euros HT :
  - montant annuel HT minimum : 600 000,
  - montant annuel HT maximum : 1 200 000,
- Durée du marché : le marché est conclu pour une période initiale courant de sa date de notification jusqu'au 30 juin 2011. Il pourra être renouvelé à l'expiration de la période initiale, par périodes de 6 (six) mois, sans toutefois que sa durée totale puisse excéder trois ans.

## Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

- J.O.U.E : 13/01/2010,
  - B.O.A.M P : 12/01/2010,
  - La Provence : 12/01/2010.
- Date limite de remise des offres : 22/02/2010 à 12 heures ;

Sur la base des critères pondérés suivants :

- Critère n°1 : prix des prestations 60%
- Critère n°2 : valeur technique 40%.

## Visas :

VU l'exposé des motifs,

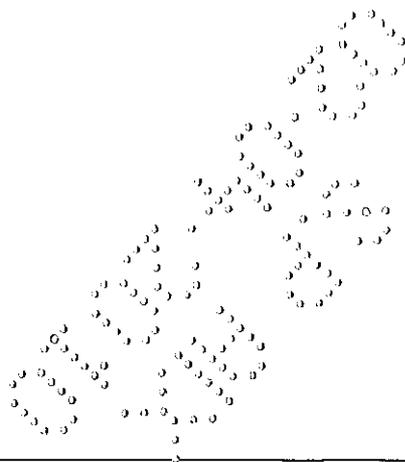
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ; les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée,
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°09M0096 relatif à « Service de desserte régulière du centre ville d'Aix en Provence et desserte occasionnelle sur l'ensemble du territoire de la CPA par des véhicules électriques de petits gabarits (6 à 9 places assises) » attribué au **GIE Les Diablins** pour un montant indicatif de **1 130 575,40 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA,- Fonction 815 Nature 611.



**OBJET : Autorisation de signer un marché - Service de desserte régulière du centre ville d'Aix-en-Provence et desserte occasionnelle sur l'ensemble du territoire de la CPA par des véhicules électriques de petits gabarits (6 à 9 places assises)**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSE-AINIS-MAZINI

